



ONUDC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



**ORIENTATIONS SUR LES
STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE
LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE
EN AFRIQUE DE L'EST ET
EN AFRIQUE AUSTRALE
DOCUMENT D'ORIENTATION RÉGIONAL**

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME

Orientations sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe

DOCUMENT D'ORIENTATION RÉGIONAL



NATIONS UNIES
Vienne, 2023

Remerciements

Le présent document d'orientation régional a été produit par la Section de l'appui à la Conférence du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, Division des traités, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il a été établi dans le cadre du Programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée : de la théorie à la pratique, en application des résolutions 10/4 et 11/2 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

L'ONUDC tient à remercier son consultant Julien Bastrup-Birk pour sa contribution de fond à la rédaction de ce document. Il exprime également sa profonde gratitude pour les contributions qu'il a reçues de plus de 120 expertes et experts d'institutions nationales et d'organisations internationales et régionales et d'organisations de la société civile, qui ont participé à la réunion régionale multipartite sur les stratégies visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe, qui s'est tenue en ligne du 22 au 24 février 2022.

L'ONUDC tient aussi à remercier Riikka Puttonen et Flavia Romiti, membres de son personnel chargées de l'élaboration de la présente publication, ainsi que ceux qui y ont apporté leur expertise et leurs observations, Antonio de Vivo, Chervine Oftadeh et Dmitry Orlov.

L'ONUDC souhaite également exprimer sa gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la générosité dont il a fait preuve en finançant l'élaboration du présent document d'orientation régional.

© Nations Unies, janvier 2024. Tous droits réservés.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou politiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou des organisations qui ont contribué à sa rédaction et n'implique aucun aval de leur part. Toute information pouvant y figurer et découlant de mesures et de décisions prises par les États n'implique pas la reconnaissance par les Nations Unies de la validité desdites mesures et décisions, et est mentionnée sans préjudice de la position de tout État Membre des Nations Unies.

Les liens vers des sites Internet mentionnés dans le présent document visent à faciliter la tâche du lecteur et sont exacts à la date de publication. L'Organisation des Nations Unies ne peut garantir qu'ils resteront valables dans l'avenir et décline toute responsabilité pour le contenu de sites Web externes.

Production éditoriale : Section des publications, de la bibliothèque et des services en anglais, Office des Nations Unies à Vienne.

Résumé analytique

Le présent document d'orientation régional a été établi en vue de faciliter l'élaboration de stratégies et de cadres d'intervention pour lutter contre la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Il comprend :

- Une description des caractéristiques et des principales manifestations de la criminalité organisée dans la région, ainsi que des préjudices qu'elle occasionne ;
- Une synthèse des mesures actuellement prises dans la région pour faire face à ce phénomène ;
- La présentation de certaines possibilités d'amélioration stratégique reposant notamment sur la coopération régionale, largement inspirées des discussions tenues avec des spécialistes de la région lors d'une réunion multipartite organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en février 2022.

La criminalité organisée est l'un des principaux défis stratégiques à long terme auxquels doivent faire face l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Elle est profondément ancrée dans toute la région et a infiltré les institutions politiques ainsi que les économies et les communautés locales. Elle compromet à la fois l'efficacité de la gouvernance et le développement durable. Toutes sortes de biens et d'activités sont concernés par la criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic d'espèces sauvages et de drogues, le blanchiment d'argent et l'épuisement de précieuses ressources naturelles.

Les marchés illicites d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sont façonnés par des forces sociales, politiques et économiques complexes, qui s'étendent pour beaucoup à l'ensemble de la région, voire au-delà. Parallèlement, la fragilité des pouvoirs publics, la corruption et l'insuffisance des capacités institutionnelles dans la région ont, dans l'ensemble, favorisé la montée en puissance d'acteurs criminels toujours prompts à exploiter l'incapacité des autorités à offrir à la population des services de base et/ou à garantir la sécurité. En outre, du fait de sa situation géostratégique, de ses infrastructures de transport développées (notamment de ses connexions aériennes avec les centres économiques du monde entier), de ses frontières poreuses et de sa façade maritime étendue, la région est devenue une véritable plaque tournante pour la circulation transnationale des marchandises illicites.

La criminalité organisée entraîne d'importantes conséquences de nature chronique en Afrique de l'Est et en Afrique australe : érosion de la gouvernance et de la confiance de la population dans les pouvoirs publics, économies faussées, mise en danger des ressources naturelles et des espèces sauvages, et recul des droits humains, notamment du fait de l'exploitation des personnes vulnérables. En outre, l'influence de l'économie criminelle, qui repose sur l'infiltration et l'incitation, menace directement le développement durable et la croissance économique.

Les connaissances sur la criminalité organisée dans la région se sont peu à peu approfondies ces dernières années et plusieurs projets visant à mettre en place des plateformes de coopération régionale et divers cadres stratégiques ou d'action ont vu le jour. Néanmoins, d'après les spécialistes, la lutte contre ce phénomène se heurte à plusieurs obstacles stratégiques fondamentaux : la corruption endémique, l'infiltration profonde des groupes criminels

organisés dans les sociétés et les institutions, les réseaux transfrontières modernes sur lesquels s'appuient cette criminalité et la rapidité avec laquelle ces groupes exploitent les nouvelles possibilités économiques. Les stratégies et plans d'action existants ont tendance à se concentrer sur des formes spécifiques de criminalité organisée et/ou sur l'obtention de résultats en matière de justice pénale (sans accorder la même importance aux activités de prévention).

Les possibilités d'amélioration stratégique sont essentiellement axées sur le partage des connaissances comme fondement pour une action collective :

- Réaliser une analyse exhaustive des formes les plus pertinentes de criminalité organisée au niveau national en vue d'élaborer des mesures stratégiques à la fois adaptées et ciblées ;
- Privilégier les mesures au niveau local et s'efforcer de mieux comprendre les vulnérabilités économiques et financières (PRÉVENTION) ;
- Exploiter au mieux les mesures de déstabilisation proposées dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et accroître l'efficacité des enquêtes conjointes (POURSUITES) ;
- Sensibiliser aux risques humains associés aux différentes formes de criminalité organisée, notamment en communiquant avec le secteur privé et en adoptant une approche plus systématique et respectueuse des questions de genre dans le cadre des différentes interventions (PROTECTION) ;
- Envisager d'adopter des stratégies intégrées mobilisant l'ensemble de la société, ainsi que des systèmes d'échange d'informations interrégionaux, y compris en s'appuyant sur des solutions technologiques (PROMOTION).

Table des matières

	<i>Page</i>
Remerciements	<i>ii</i>
Résumé analytique	<i>iii</i>
Vue d'ensemble et approche	<i>vii</i>
I. Contexte régional : les moteurs structurels de la criminalité organisée	1
II. Marchés, facilitateurs et acteurs	3
A. Des réseaux dynamiques et adaptables	4
B. La corruption et les facilitateurs professionnels	4
C. Une infiltration dans l'économie	4
D. Des activités illicites ayant des ramifications internationales	5
E. Des viviers urbains	5
F. Des réseaux transnationaux de menaces qui coexistent	6
III. Préjudice et effets	9
A. Une érosion de la gouvernance et de la confiance du public	9
B. Une menace pour la prospérité économique	9
C. Un danger pour les ressources naturelles et la vie sauvage	10
D. Les droits humains et les victimes	10
IV. Aperçu des mesures de lutte contre la criminalité organisée : stratégies, politiques et institutions	11
A. Connaissances et recherche	11
B. Cadres stratégiques et politiques	11
C. Coopération et initiatives régionales	13
D. Difficultés persistantes	13
V. Opportunités : incidences pour la coopération et les stratégies régionales	15
A. Thème général : la connaissance partagée comme fondement de l'action collective	15
B. PRÉVENTION	15
C. POURSUITES	17
D. PROTECTION	18
E. PROMOTION	19
Liste des figures	
I. Les diverses facettes de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe	3
II. Un problème qui touche l'ensemble de la société et demande sa mobilisation tout entière	6
III. Panorama de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe	7
IV. Éléments constitutifs des réponses stratégiques renforcées	20

Vue d'ensemble et approche

La présente publication fait partie d'une série de documents d'orientation régionaux qui résument les caractéristiques de la criminalité organisée et traitent de questions de fond utiles pour l'élaboration de stratégies et de cadres nationaux et régionaux dans des régions clés du monde entier. Elle est conçue pour accompagner le « Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact » de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et s'aligne sur la Vision stratégique de l'ONUDD pour l'Afrique 2030 et la Stratégie de l'ONUDD pour 2021-2025. Elle a été établie sur la base des conclusions d'une réunion régionale multipartite de l'ONUDD consacrée à ces questions, qui s'est tenue en février 2022, avec la participation de spécialistes et de représentants et représentantes de toute l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe¹. Le présent document d'orientation présente à la fois une analyse des menaces actuelles et des réponses apportées, et des contributions faites lors de la réunion aux fins de l'élaboration de recommandations pratiques. Il convient toutefois de souligner que les informations fournies ci-après n'ont pas vocation à remplacer une analyse exhaustive spécialisée des principales formes de criminalité organisée au niveau national, étant entendu qu'une stratégie doit pouvoir se fonder sur une telle analyse.

Le document d'orientation comprend les éléments suivants :

- a) Une description des caractéristiques et des principales manifestations de la criminalité organisée dans la région, ainsi que des préjudices qu'elle occasionne (sect. I à III) ;
- b) Une synthèse des mesures actuellement prises dans la région pour faire face à ce phénomène (sect. IV) ;
- c) La présentation de certaines possibilités d'amélioration stratégique reposant notamment sur la coopération régionale, qui sont largement inspirées des discussions tenues avec des spécialistes de la région lors d'une réunion multipartite organisée en février 2022 (sect. V).

Le présent document vise à appuyer la poursuite de la coopération régionale consacrée à la lutte contre le problème et à servir de référence pour l'élaboration de mesures stratégiques solides et multisectorielles.



¹ Dans le présent document d'orientation, l'« Afrique de l'Est et l'Afrique australe » désigne l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Zambie et le Zimbabwe.



I. Contexte régional : les moteurs structurels de la criminalité organisée

La criminalité organisée constitue une menace grave et croissante pour la sûreté et la sécurité de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe². Elle est profondément ancrée dans toute la région et a infiltré les institutions politiques ainsi que les économies et les communautés locales. Elle compromet à la fois l’efficacité de la gouvernance et le développement durable. Alors que l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe continuent de connaître une croissance économique et des changements sociaux importants, la criminalité organisée sera elle aussi amenée à se transformer et à s’adapter, exploitant à la fois les nouvelles opportunités commerciales et les vastes ressources naturelles de la région.

La fragilité des pouvoirs publics, la corruption et l’insuffisance des capacités institutionnelles dans la région ont, dans l’ensemble, favorisé la montée en puissance d’acteurs criminels toujours prompts à exploiter l’incapacité des autorités à offrir aux populations des services de base et/ou à garantir la sécurité. Pour les communautés et les groupes démographiques marginalisés sur le plan politique et isolés sur le plan économique (y compris les jeunes chômeurs), la criminalité organisée est aussi la promesse d’une source de revenus (en l’absence d’autres moyens d’existence), d’une évolution sur l’échelle sociale, voire, parfois, d’un sentiment d’appartenance. Que ce soit au Cap ou dans les bidonvilles urbains de Mombasa (Kenya), ces écosystèmes sociaux constituent un terreau sur lequel prolifèrent les groupes criminels organisés, qui y puisent de nouvelles recrues³. En outre, les luttes territoriales entre groupes criminels organisés pour le contrôle de parts de marché ont entraîné une escalade de la violence et une montée en flèche des taux d’homicide dans toute la région⁴.

²Voir, par exemple, « Overview of serious and organized crime in East Africa », un Rapport d’analyse de l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) établi dans le cadre du projet ENACT (Renforcer la réponse de l’Afrique à la criminalité transnationale organisée) (Lyon, France, 2018).

³L’origine des gangs criminels des Cape Flats remonte aux politiques d’exclusion de l’apartheid (John P. Sullivan, « Gangs, criminal empires and military intervention in Cape Town’s crime wars », *Small Wars Journal*, 2 novembre 2020. Voir également Kyalo Musoi *et al.*, « *A Study of Crime in Urban Slums in Kenya: The Case of Kirba, Bondeni, Manyatta and Mishomoroni Slums* » (Nairobi, Centre de recherche et d’information sur la sécurité, 2014).

⁴Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Global Study on Homicide 2019, booklet 2, Homicide Trends, Patterns and Criminal Justice Response* (Vienne, 2019).

Le phénomène a pris de l'ampleur dans le contexte des économies politiques de conflit, de transition et d'après-conflit de la région. Parfois, les revenus qu'il était possible de tirer de l'extraction de ressources naturelles ou des marchés criminels ont brouillé les limites entre groupes armés et criminels, l'appât du gain prenant le pas sur les idéologies politiques d'acteurs non étatiques violents⁵. Par ailleurs, les déplacements de personnes fuyant la violence dans la Corne de l'Afrique et ailleurs ont eu pour conséquence la prolifération de bidonvilles ruraux et de camps de réfugiés où la criminalité fait rage et où les populations sont exposées à un fort risque d'exploitation par des groupes criminels organisés⁶. Paradoxalement, on retrouve ces préoccupations de sécurité dans les discours sur lesquels s'appuient les groupes criminels organisés pour légitimer leurs activités aux yeux des communautés locales.

Du fait de sa situation géostratégique, de ses infrastructures de transport développées (notamment de ses connexions aériennes avec les centres économiques du monde entier), de ses frontières poreuses et de sa façade maritime étendue, la région est devenue une véritable plaque tournante pour la circulation transnationale des marchandises illicites⁷. Il était sans doute inévitable que les pays côtiers possédant de grands ports maritimes, tels que le Kenya, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, deviennent d'importants centres de transit et de distribution pour les marchés illicites des pays enclavés de la région⁸. Qui plus est, le système financier de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, connecté au monde entier, propose aussi bien des services informels de transfert de fonds que des services bancaires officiels (c'est-à-dire classiques) et constitue une plateforme très efficace pour transférer des fonds illicites à des clients et à des partenaires criminels en Asie et ailleurs.

La criminalité organisée est bien infiltrée dans le tissu politique de la région, malgré les tentatives des différents gouvernements de s'attaquer à la corruption systémique. Les groupes criminels organisés n'ont pas manqué de tirer parti d'une tradition profondément ancrée dans la région, celle des entreprises et investisseurs étrangers qui versent des pots-de-vin substantiels en échange de marchés publics et de contrats d'infrastructure, en particulier dans les pays qui ont été gouvernés pendant de longues périodes par des partis politiques uniques. Ainsi, les revenus générés par les activités criminelles servent à acheter aussi bien le soutien des élus que la protection des acteurs de la justice et de la sécurité à différents niveaux, de même qu'à financer les campagnes électorales⁹.

⁵ Ainsi, bien qu'ils existent dans toute la région, les marchés illicites et les réseaux de trafiquants sont particulièrement dynamiques dans les zones où règne l'instabilité politique, notamment dans la Corne de l'Afrique (en particulier en Somalie) et dans le nord du Mozambique.

⁶ Yonas Adaye Adeto, « State fragility and conflict nexus: contemporary security issues in the Horn of Africa », *African Journal of Conflict Resolution*, vol. 19, n° 1 (2019).

⁷ L'essor des grands ports maritimes pouvant accueillir des conteneurs a favorisé cet état de fait.

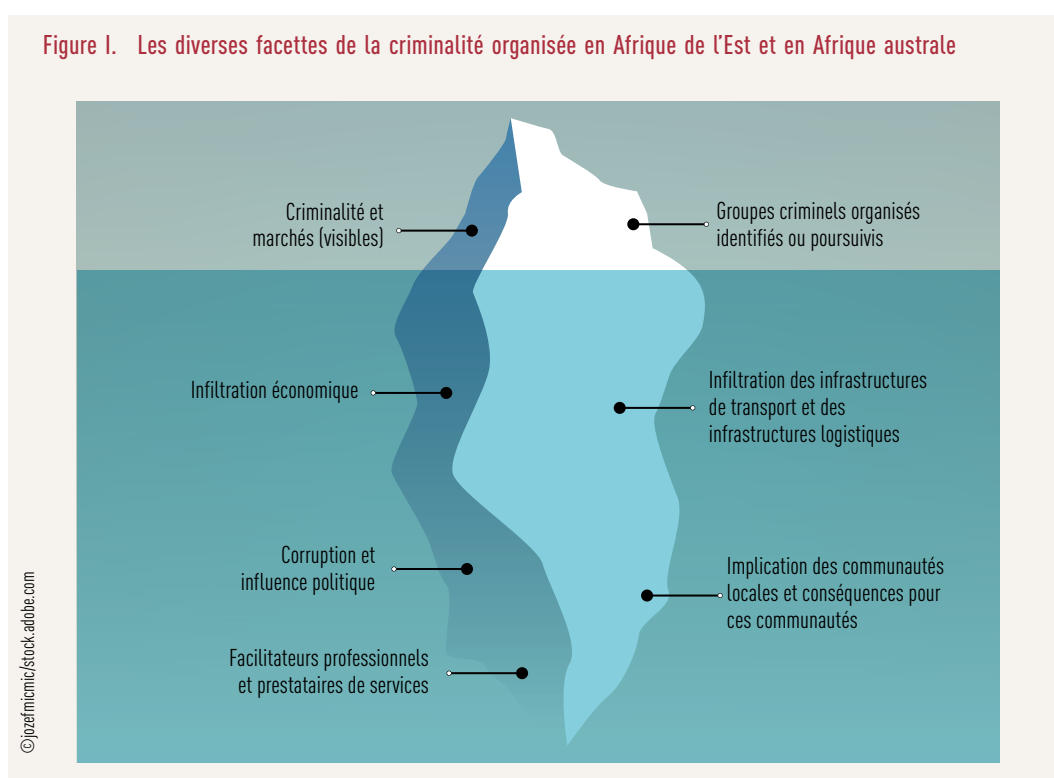
⁸ Voir, par exemple, Joseph Hanlon, *The Uberization of Mozambique's Heroin Trade*, International Development Working Paper Series 2018, n° 18-190 (Londres, London School of Economics and Political Science, 2018).

⁹ Voir, par exemple, Nicasius Achu Check *et al.*, *The Integrity of Political Finance Systems in Africa: Tackling Political Corruption*, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Document d'orientation, n° 20 (Stockholm, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et Africa Institute of South Africa, 2019).

II. Marchés, facilitateurs et acteurs

La criminalité organisée étant de nature transnationale, les marchés illicites d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sont façonnés par des forces sociales, politiques et économiques complexes, dont beaucoup s'étendent à l'ensemble de la région, voire au-delà. En outre, un examen plus approfondi des différents marchés et types de criminalité révèle plusieurs grandes tendances liées à la fois à la trajectoire de la criminalité organisée et à certains des principaux facilitateurs qui renforcent l'influence criminelle dans la région.

Figure I. Les diverses facettes de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe



A. Des réseaux dynamiques et adaptables

Les groupes criminels organisés de la région ont démontré qu'ils étaient capables de saisir les nouvelles possibilités commerciales. Ils ont par exemple été prompts à mettre en place des solutions efficaces pour faciliter les mouvements internationaux de personnes migrantes à la suite de la crise migratoire de 2015, ainsi qu'à se lancer dans la vente de produits médicaux falsifiés pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), y compris, dans ce dernier cas, en dématérialisant certaines de leurs opérations afin de compenser la perte de mobilité aux points d'entrée¹⁰. Par ailleurs, les groupes criminels organisés diversifient de plus en plus leurs activités (les mêmes réseaux étant impliqués dans le trafic de différents biens et marchandises illicites), ce qui entraîne une certaine fluidité entre les différents marchés illicites¹¹.

B. La corruption et les facilitateurs professionnels

Des membres de l'élite politique et un nombre important de catalyseurs professionnels clés facilitent la criminalité organisée dans toute la région. Il peut s'agir d'acteurs de la sécurité locale, de blanchisseurs d'argent professionnels, d'avocats, de fonctionnaires, de personnes au fait des pratiques portuaires et de nombreuses autres personnes qui, ensemble, appuient et favorisent les activités et la croissance des groupes criminels organisés dans la région. En outre, la corruption qui règne à tous les niveaux permet aux groupes criminels de s'assurer une protection politique, mais aussi d'établir des corridors et des voies pour des trafics de grande ampleur reliant différentes plaques tournantes régionales, tout en réduisant les risques d'interception ou d'interruption¹².

C. Une infiltration dans l'économie

La criminalité organisée constitue une menace macroéconomique pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les revenus illicites étant systématiquement réinvestis dans toute la région. Le produit du trafic de drogues et d'autres activités illicites est aussi réinvesti dans des entreprises, dans de l'immobilier et dans d'autres projets, ce qui entraîne une distorsion des prix et contribue aux pressions inflationnistes (en particulier dans les quartiers aisés). La corruption qui règne à tous les stades des procédures de passation des marchés publics et d'appels d'offres, y compris en ce qui concerne les grands projets d'infrastructures, ouvre encore d'autres points d'entrée aux groupes criminels organisés qui cherchent à diversifier leurs activités¹³. À un niveau plus général, le trafic d'héroïne et d'autres activités criminelles ont favorisé la croissance des villages côtiers de l'océan Indien et des villes frontalières stratégiques le long des itinéraires de trafic intérieurs (en particulier sur la « route du Sud », qui relie la Corne de l'Afrique aux pays du Sud

¹⁰ INTERPOL et projet ENACT, « Assessment of COVID-19 pandemic impact on illicit medication in East Africa », Rapport d'analyse (décembre 2020). Il est également probable que certains de ces mêmes groupes se soient diversifiés en accédant à des marchés publics de fourniture de produits médicaux. Voir, par exemple, Kira Zalan *et al.*, « The cost of Kenya's 'budgeted corruption' », Organized Crime and Corruption Reporting Project, 11 août 2021.

¹¹ Voir, par exemple, INTERPOL et projet ENACT, « Overview of serious and organized crime in East Africa » (2018).

¹² Voir, par exemple, INTERPOL et projet ENACT, « Corruption as a facilitator for organized crime in the Eastern African region », Rapport d'analyse (Lyon, France, 2019), p. 5.

¹³ Voir, par exemple, Eastern and Southern Africa Anti-Money-Laundering Group, *Procurement Corruption in the Public Sector and Associated Money Laundering in the ESAAMLG Region* (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, 2019).

du continent, notamment à l’Afrique du Sud)¹⁴. L’augmentation récente du trafic de drogues illicites, y compris de drogues qui étaient habituellement acheminées par des voies différentes (comme la cocaïne¹⁵) aura probablement pour autre effet de faciliter l’infiltration des marchés et économies régionaux par les groupes criminels organisés opérant au niveau régional ou local, ces derniers tirant parti des gains amassés pour investir dans les circuits économiques et financiers ou pour blanchir le produit du crime.

D. Des activités illicites ayant des ramifications internationales

Les activités criminelles de la région sont étroitement liées à des réseaux, des clients et des institutions financières du monde entier. Ainsi, le trafic d’espèces sauvages est mené et facilité par des groupes criminels organisés implantés en Asie de l’Est et du Sud-Est ou qui entretiennent des liens avec cette région, le trafic de drogues s’appuie sur des fournisseurs et des transporteurs opérant en Asie du Sud-Ouest et en Amérique latine ou à partir de ces régions, et le trafic illicite de personnes migrantes donne lieu à une collaboration entre des courtiers et des passeurs qui travaillent de part et d’autre de la Méditerranée¹⁶. Les opérations financières sont réalisées par l’intermédiaire de prestataires de services officiels et informels, allant de spécialistes du transfert de fonds (y compris de prestataires non réglementés de transfert de valeurs) ou de grandes banques assurant des transferts à l’échelle mondiale, à des sociétés proposant des structures de coquilles vides¹⁷. Les liens entre les organisations et le flux de compétences spécialisées sont encore facilités par les liaisons numériques et les liaisons de transports entre la plupart des grands centres mondiaux.

E. Des viviers urbains

Les gangs qui opèrent principalement dans les grandes zones urbaines défavorisées de la région offrent un moyen pour « progresser » et rejoindre des groupes criminels transnationaux plus organisés, auxquels ils fournissent un soutien et une main-d’œuvre immédiate pour les activités de bas niveau. Parfois, ces mêmes gangs sont exploités par des membres des élites politiques pour asseoir leur contrôle sur le terrain et recouvrer des sommes¹⁸. Les travailleurs peu qualifiés qui migrent vers les villes à croissance rapide de la région pour y trouver un emploi sont également vulnérables au recrutement ou à l’exploitation par des groupes criminels organisés.

¹⁴ Simone Haysom, *From the Maskani to the Mayor: The Political Economy of Heroin Markets in East and Southern Africa*, ENACT Research Paper, n° 13 (février 2020).

¹⁵ Voir, par exemple, *Rapport mondial sur les drogues 2021*, fascicule 4, *Tendances des marchés de la drogue : cocaïne, stimulants de type amphétamine* (publication des Nations Unies, 2021).

¹⁶ Pour un exemple d’affaire de trafic d’ivoire, voir ONUDC, portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), Base de données de la jurisprudence, *R. c. Salvius Francis Matambo* et al., Economic Crime Case n° 21, 2014 (République-Unie de Tanzanie).

¹⁷ Voir les rapports d’évaluation mutuelle du Groupe d’action financière pour les États d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe, disponibles à l’adresse www.fatf-gafi.org/fr/publications.html.

¹⁸ Duncan E. Omondí Gumba, « Gangs still drive Mombasa’s narco-city image », Institut d’études de sécurité, 23 septembre 2020. Voir également Derica Lambrechts, « The impact of organised crime on State social control: organised criminal groups and local governance on the Cape Flats, Cape Town, South Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. 38, n° 4 (décembre 2012), p. 787 à 807.

Figure II. Un problème qui touche l'ensemble de la société et demande sa mobilisation tout entière



F. Des réseaux transnationaux de menaces qui coexistent

Il existe au moins trois points de rencontre entre les économies criminelles de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et les acteurs non étatiques violents, notamment ceux qui se livrent à des actes de terrorisme. Tout d'abord, les armes acheminées clandestinement par les groupes criminels organisés sont utilisées dans le cadre d'activités criminelles et armées. Ensuite, il arrive que les acteurs non étatiques violents se livrent eux-mêmes à des activités criminelles afin de générer des revenus, phénomène illustré par les célèbres exemples que sont Al-Shabaab, qui participe au trafic de charbon de bois¹⁹, et Daech, qui est impliqué dans la traite des personnes, y compris à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé²⁰. Enfin, les groupes criminels organisés et les acteurs non étatiques violents (y compris les groupes armés) font parfois appel aux mêmes outils clandestins, logistiques et financiers dans le cadre de leurs opérations commerciales, politiques et financières.

¹⁹ Voir, par exemple, le « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2244 (2015) du Conseil de sécurité : Somalie » (S/2016/919).

²⁰ Voir, par exemple, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, *Identifying and Exploring the Nexus between Human Trafficking, Terrorism, and Terrorism Financing* (2019).

Figure III. Panorama de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe



La criminalité liée aux espèces sauvages, notamment le trafic de cornes de rhinocéros, d'ivoire et d'écailles de pangolin, a pour principal moteur la demande internationale, provenant surtout d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Agissant parfois de façon occasionnelle, les braconniers locaux, qui constituent la « partie visible de l'iceberg » de la criminalité organisée, sont généralement recrutés, armés et dirigés par des coordinateurs de niveau intermédiaire, dont un certain nombre travaillent probablement avec des courtiers établis dans des pays tiers. D'autres crimes de ce type sont commis dans le secteur de la pêche.



Le trafic de bois illégalement exploité et d'autres ressources naturelles révèle à quel point les groupes criminels organisés s'appuient sur la coopération de fonctionnaires corrompus et d'acteurs locaux de la sécurité pour le transport des marchandises illicites, ces derniers leur fournissant notamment des permis et des certificats d'exportation. La corruption offre également un moyen d'établir des corridors de trafic sûrs.



Le nombre croissant de personnes migrantes quittant la région pour fuir les conflits ou améliorer leurs perspectives économiques a favorisé l'expansion de réseaux et d'itinéraires tentaculaires de trafic illicite de personnes migrantes qui s'étendent sur plusieurs continents. Ces réseaux font intervenir un large éventail de fonctions et de rôles, notamment des recruteurs locaux, des « agents de voyage » proposant des forfaits pour différents itinéraires et des passeurs qui facilitent le déplacement physique des personnes migrantes en échange d'avantages financiers ou matériels – et vont parfois jusqu'à exploiter encore davantage la vulnérabilité de ces personnes en leur mentant pour qu'elles exploitent elles-mêmes d'autres personnes migrantes, en les y forçant ou en les y contraignant (le trafic de personnes migrantes et la traite d'êtres humains empruntent souvent les mêmes itinéraires et, dans certains cas, sont le fait des mêmes auteurs).

Note : Les résultats et l'analyse sont étayés par des publications de l'ONUDC, notamment le *World Wildlife Crime Report 2020: Trafficking in Protected Species* (publication des Nations Unies, 2020) et le *Rapport mondial sur les drogues 2021*.



Section de la cartographie de l'ONU

Note : Les frontières indiquées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. La frontière entre la République du Soudan du Sud et la République du Soudan n'a pas encore été définitivement arrêtée.



La région constitue une plaque tournante du trafic international de drogues et un point d'entrée essentiel pour l'héroïne afghane acheminée depuis la côte de Makran (Pakistan). Par ailleurs, la production de cannabis et le trafic de cocaïne à travers la région, qui présenterait moins de risques que par les points d'entrée d'Afrique de l'Ouest, seraient également en augmentation. Les organisations de trafic de drogues se sont largement établies dans toute la région, où elles étendent leur influence politique tout en consolidant progressivement leur emprise sur les lieux stratégiques de débarquement côtier du Mozambique et d'ailleurs.

III. Préjudice et effets

Les conséquences de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe sont considérables et chroniques. Elles se manifestent aux niveaux régional, national et local. Les effets de cette criminalité et les principaux préjudices qu'elle occasionne sont résumés ci-après²¹.

A. Une érosion de la gouvernance et de la confiance du public

La criminalité organisée compromet l'efficacité et la bonne gouvernance dans l'ensemble de la région en corrompant ou en érodant les institutions publiques et/ou les fonctions essentielles de l'État. Même quand l'État n'est pas entièrement asservi, la corruption alimentée par les économies criminelles a entraîné une perte de confiance du public dans l'élite politique ainsi qu'un désengagement du processus politique, augmentant parfois l'influence relative d'autres acteurs, notamment de groupes criminels organisés et d'acteurs non étatiques violents. D'ailleurs, ces derniers dénoncent régulièrement la corruption dans leurs discours idéologiques pour galvaniser leur public²². Dans certains contextes, l'érosion des principes fondamentaux de l'état de droit, favorisée par une corruption endémique, des mauvaises infrastructures, l'extrême pauvreté et le manque d'accès à d'autres services de base, menace sérieusement la stabilité du contrat social, créant ainsi un terrain propice aux manifestations violentes et aux discours extrémistes.

B. Une menace pour la prospérité économique

L'influence de l'économie criminelle, qui repose sur l'infiltration et l'incitation, menace directement le développement durable et la croissance économique. La diversification des activités des groupes criminels dans l'économie licite et leur participation accrue sur les marchés publics compromettent les capacités d'investissement des entreprises légitimes, en particulier dans les zones qui sont sous le contrôle politique de facto des groupes criminels organisés. Le réinvestissement des profits illicites dans l'économie

²¹ On retrouve certaines de ces caractéristiques, voire plusieurs d'entre elles à la fois, à plus ou moins grande échelle dans toute la région.

²² Les réseaux de pirates actifs dans la région du Puntland (Somalie) offrent une bonne illustration du pouvoir d'influence de la criminalité organisée : en accroissant l'influence politique de clans pauvres et marginalisés grâce au produit de la piraterie, ils sont parvenus à s'assurer une solide assise au niveau local, plusieurs chefs pirates ayant acquis le statut de dirigeants communautaires.

entraîne un risque d'inflation des prix et des devises, et réduit la rentabilité des biens et exportations légitimes. En parallèle, le blanchiment d'argent à travers l'immobilier et d'autres entreprises commerciales fausse les prix, augmentant le coût de la vie pour les populations locales et exacerbant les inégalités.

C. Un danger pour les ressources naturelles et la vie sauvage

L'extraction illégale et la destruction des ressources naturelles, la criminalité liée aux espèces sauvages, le trafic de déchets et la criminalité dans le secteur de la pêche continuent de représenter une menace stratégique dans la région. En plus de priver les gouvernements et les sociétés d'une source de revenus durables et imposables, les crimes qui portent atteinte à l'environnement ont exacerbé la corruption, aggravé la pollution et fragilisé l'agriculture de subsistance, pour laquelle la qualité des sols est essentielle²³. Les contacts de plus en plus étroits avec les espèces sauvages et le développement du trafic de ces dernières engendrent également des risques sanitaires d'ampleur mondiale et favorisent l'apparition de nouvelles maladies et de pandémies.

D. Les droits humains et les victimes

En plus de semer la violence au sein des communautés, notamment du fait des rivalités entre les gangs et autres groupes criminels organisés pour le contrôle de territoires, la criminalité organisée exploite les vulnérabilités dans le cadre de ses principales activités lucratives, ce qui donne lieu à de graves violations des droits humains. Par exemple, les trafiquants d'êtres humains s'attaquent à des personnes vulnérables, leur causant de graves préjudices physiques et psychologiques. Il peut s'agir de personnes migrantes, dont beaucoup sont exploitées au cours de leur voyage, ce qui estompe la distinction entre les actes de trafic illicite de personnes migrantes et la traite des personnes. Il arrive aussi que les activités criminelles visant des produits portent atteinte à l'intégrité physique, comme dans le cas de produits médicaux falsifiés, qui peuvent priver les personnes d'une assistance médicale efficace. En outre, les crimes qui portent atteinte à l'environnement, y compris aux espèces sauvages, aux forêts et aux ressources halieutiques, ainsi que l'exploitation minière illégale et le trafic de déchets, s'accompagnent fréquemment de violations des droits humains, dont les premières victimes sont souvent les communautés pauvres et marginalisées.

²³ Constanze Blum, « Transnational organized crime in Southern Africa and Mozambique », Friedrich-Ebert-Stiftung, Peace and Security Series, n° 19 (Maputo, 2016), p. 13 à 15.

IV. Aperçu des mesures de lutte contre la criminalité organisée : stratégies, politiques et institutions

Les mesures de lutte contre la criminalité organisée en vigueur dans la région se répartissent en quatre grandes catégories d'activités, décrites ci-dessous.

A. Connaissances et recherche

Les connaissances relatives à la criminalité organisée et à ses caractéristiques ont peu à peu progressé en Afrique de l'Est et en Afrique australe au cours des vingt dernières années, notamment grâce à des initiatives telles que la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles, avec l'appui de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Les États eux-mêmes ont également, dans certains cas, mis en place leurs propres entités analytiques spécialisées, comme le Centre national de recherche sur la criminalité, au sein du Ministère de l'intérieur et de l'Administration nationale du Kenya (et destiné à servir de mécanisme d'interventions fondées sur des données factuelles)²⁴. Il n'existe néanmoins que peu d'études détaillées sur les modes opératoires de la criminalité organisée, leurs manifestations locales et leurs incidences dans les districts et les villes. Les évaluations comparant l'efficacité des interventions politiques dans différents contextes et fournissant une base factuelle sur laquelle fonder des stratégies à plus fort impact sont encore moins nombreuses et les données et les travaux de recherche sur ce sujet réalisés par les universités de la région sont généralement limités. Il n'existe pas non plus de mécanismes nationaux centralisés de collecte de données facilitant l'analyse de données désagrégées (par exemple, en ce qui concerne les caractéristiques et les profils des victimes de la traite des êtres humains).

B. Cadres stratégiques et politiques

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les cadres stratégiques et politiques restent généralement fragmentaires, malgré de réelles tentatives d'élaborer des mesures cohérentes pour lutter contre ce problème. Lorsque des stratégies et des plans d'action existent à l'échelle nationale, ils tendent à se concentrer sur des formes spécifiques de criminalité organisée et/ou d'infractions telles que la traite des personnes, la criminalité liée aux espèces sauvages et la criminalité dans le secteur de la pêche, ainsi que le trafic de produits

²⁴ Parmi les exemples de ce type de recherche, on peut citer les études menées par le Centre de recherche et d'information sur la sécurité de Nairobi et l'Institut d'études sur la sécurité de Pretoria.

de contrefaçon (une tendance qui, il est vrai, va bien au-delà de la région)²⁵. De telles approches monothématiques peuvent être un mécanisme important pour braquer les projecteurs sur certains dangers et effets néfastes, mais risquent peut-être aussi de ne pas saisir les facteurs transversaux qui concernent ou sous-tendent toutes les formes de criminalité organisée²⁶. En outre, relativement peu de stratégies comportent des dispositions relatives à la lutte contre les facteurs fondamentaux qui favorisent la criminalité organisée, tels que la corruption ou les systèmes intervenant dans le transfert et le blanchiment du produit d'activités criminelles²⁷.

Malgré quelques tentatives notables et précoces visant à élaborer des stratégies holistiques, comme dans le cas de la stratégie nationale de prévention de la criminalité en Afrique du Sud²⁸, les réponses politiques ont eu tendance à se concentrer principalement sur l'obtention de résultats en matière de justice pénale par le biais de mesures sécuritaires et policières²⁹. Même si de telles mesures sont importantes et associent parfois des responsables politiques nouveaux ou spécialisés et des départements responsables au sein des principaux ministères³⁰, il leur a parfois manqué une dimension sociétale globale incluant un éventail large et diversifié de parties prenantes³¹. Cela s'est produit malgré la montée en puissance d'acteurs de la société civile de plus en plus affirmées et compétentes dans toute la région, notamment des groupes de défense, des associations communautaires et des journalistes d'investigation. La stratégie intégrée de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a été adoptée en 2021 et qui souligne l'importance des stratégies interdisciplinaires et multidimensionnelles de lutte contre la criminalité organisée constitue néanmoins une exception notable³².

²⁵ Parmi ces stratégies et plans d'action figurent la stratégie nationale de lutte contre le braconnage, le commerce illicite d'espèces sauvages et le trafic d'espèces sauvages et de produits qui en sont issus en Ouganda, le cadre stratégique spécifique de lutte contre le commerce de biens illicites au Kenya et les stratégies de lutte contre le braconnage et les zones de gestion des espèces sauvages en République-Unie de Tanzanie.

²⁶ Il existe quelques exceptions, comme la « stratégie nationale de prévention de la criminalité urbaine en Tanzanie », qui vise à renforcer les capacités d'appui aux mesures prises à l'échelon municipal pour lutter contre la criminalité, y compris la criminalité organisée.

²⁷ L'ONUDC aide notamment les pays à élaborer des stratégies de lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Si le « Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact » est le principal outil de l'ONUDC visant à élaborer des stratégies de lutte contre la criminalité organisée, l'ONUDC a également publié un document spécifique sur les stratégies de lutte contre la corruption. Voir ONUDC, *Stratégies nationales de lutte contre la corruption : Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre* (Vienne, 2016).

²⁸ La stratégie nationale de prévention de la criminalité de l'Afrique du Sud, publiée en 1996, comprenait des piliers axés sur la réduction de la criminalité, les valeurs publiques et l'éducation.

²⁹ À titre d'exemple, on peut citer les plans d'action calibrés exclusivement autour de l'efficacité des tribunaux et/ou des systèmes de poursuites.

³⁰ Le Kenya, par exemple, dispose d'un département spécialisé dans la conduite des politiques au sein du Bureau de l'Inspecteur général, tandis que la stratégie nationale de prévention de la criminalité en Éthiopie (qui vise à améliorer l'efficacité du système de justice pénale) relève de la compétence du Bureau du Procureur général. Voir, par exemple, Ezega News, « Ethiopia to introduce new national crime prevention strategy », 1^{er} novembre 2019.

³¹ Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'approches nuancées en matière de police et de sécurité, par exemple la priorité accordée à la police de proximité à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie).

³² La stratégie s'articule autour de sept grandes mesures stratégiques prioritaires à entreprendre individuellement et collectivement aux niveaux national et régional, à savoir : *a*) anticiper et prendre des mesures proactives pour prévenir la criminalité transnationale organisée ; *b*) poursuivre et combattre les organisations criminelles transnationales, les réseaux transfrontaliers, les gangs et les autres auteurs d'actes de criminalité transnationale organisée ; *c*) coordonner les activités de lutte contre la criminalité transnationale organisée aux niveaux national, régional, continental et international et coopérer ; *d*) appliquer les instruments régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée ; *e*) renforcer les capacités et exploiter les ressources pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée ; *f*) détecter et perturber les alliances, synergies, convergences et liens potentiels entre les organisations criminelles et les groupes terroristes ; et *g*) garantir le respect des droits humains et des libertés civiles dans toutes les mesures prises pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée. Disponible à l'adresse <https://sherloc.unodc.org/>.

C. Coopération et initiatives régionales

Des tentatives notables ont été faites pour mettre en place des initiatives et des plateformes régionales. Par exemple, l'Association est-africaine des autorités anti-corruption, créée en Ouganda en 2007, offre un moyen de promouvoir la coopération régionale, l'accent étant mis sur l'entraide judiciaire et la coopération technique, soulignant encore une fois l'importance d'obtenir des résultats en matière de justice pénale. De même, l'Association des procureurs d'Afrique de l'Est, l'Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization et l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe jouent toutes le rôle de plateformes de collaboration transfrontalière. Dans le même temps, la SADC sert de point focal pour les réponses collectives, sa nouvelle stratégie intégrée de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée. La Stratégie a également été soutenue par l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe et a bénéficié de l'apport technique du projet ENACT (Renforcer la réponse de l'Afrique à la criminalité transnationale organisée) et d'INTERPOL. Les efforts des organisations non gouvernementales et de la société civile ont notamment porté sur le réseau Southern Voices Network for Peacebuilding³³, un consortium d'organisations de recherche et de politique qui a fourni un cadre de discussion sur la criminalité organisée parallèlement à des efforts plus larges de réduction des conflits³⁴.

D. Difficultés persistantes

Malgré tous ces efforts, un certain nombre de difficultés et d'obstacles continuent d'entraver les tentatives de lutte globale contre la criminalité organisée dans la région. Même si les principaux services politiques et opérationnels manquent régulièrement de capacités et/ou de ressources (unités d'analyse et d'enquête, douanes, structures de contrôle, etc.), ces problèmes ne font pas nécessairement obstacle à une action efficace. À l'occasion d'une réunion régionale multipartite organisée par l'ONUSD lors de l'établissement du présent document d'orientation, qui a rassemblé des décideurs et des spécialistes de différents réseaux de praticiens (secteur de la sécurité, organisations non gouvernementales, société civile, universités et unités politiques), il a constamment été souligné que les principales difficultés stratégiques étaient la corruption endémique, la pénétration de la société et des institutions par des groupes criminels organisés, la nature en réseau et transfrontalière de la criminalité organisée moderne et la rapidité avec laquelle les groupes criminels saisissent les nouvelles opportunités commerciales.

La vulnérabilité des collectivités locales face à l'influence des groupes criminels organisés constitue également une difficulté supplémentaire, largement répandue, qui empêche de renforcer la résilience face à la criminalité organisée dans la région. C'est particulièrement le cas dans les localités stratégiques telles que les points de passage frontaliers, les centres de facilitation et les villes côtières (portuaires) où ces groupes ont réussi à assurer et à consolider leur influence au fil du temps. Ces centres, à leur tour, demeurent essentiels

³³ Le projet, financé par la Carnegie Corporation de New York, offre aux chercheurs et praticiens africains des possibilités de collaborer, de fournir des informations et d'échanger des analyses sur les approches visant à instaurer une paix durable en Afrique.

³⁴ Il existe également un certain nombre d'initiatives axées sur la lutte contre les infractions associées à la criminalité organisée et qui la favorisent souvent. Il s'agit notamment du Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs et des réseaux d'autorités anticorruption (bien que certains semblaient inactifs au moment de la rédaction du présent rapport).

pour que les réseaux criminels puissent fonctionner, recruter de nouveaux membres et investir leurs profits illicites, et constituent les principaux points d'entrée pour une infiltration progressive dans les entreprises.

Les politiques et les interventions seront inévitablement mises en œuvre dans un contexte social, économique et géostratégique en évolution rapide, notamment en raison des pressions exercées par les changements climatiques (y compris la sécheresse), des investissements étrangers provenant d'acteurs régionaux ou internationaux et de l'essor rapide des technologies (allant des infrastructures de transport et de communication aux nouveaux systèmes de paiement électronique). Les liens entre la région et les chaînes d'approvisionnement criminelles internationales ne feront que s'accroître, tandis que certains des effets les plus néfastes se feront inévitablement sentir au sein des communautés, en particulier dans les groupes marginalisés et à faibles revenus, ainsi que dans les segments vulnérables de la population (y compris femmes et filles).

V. Opportunités : incidences pour la coopération et les stratégies régionales

A. Thème général : la connaissance partagée comme fondement de l'action collective

L'analyse des principales caractéristiques de la criminalité organisée en Afrique de l'Est et en Afrique australe, et des réponses qui y sont apportées, permet de déterminer comment améliorer la collaboration régionale et/ou les cadres stratégiques nationaux. C'est précisément ce qui est décrit plus bas au titre des grands principes du Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact de l'ONUSUDC. Les possibilités d'amélioration mises en évidence dans cette section ne sont pas exhaustives, mais elles présentent les domaines clés et les mesures recommandées. Elles s'appuient sur les difficultés et les dynamiques recensées dans les sections précédentes de la présente note d'orientation, tout en tenant compte des contributions apportées par les spécialistes et les parties prenantes de toute la région lors de la réunion multipartite régionale de l'ONUSUDC. En outre, il est recommandé qu'une analyse détaillée du problème au niveau national serve de base à une réponse politique adaptée et ciblée.

B. PRÉVENTION

1. Réponses axées sur la communauté

Les études qui ont été réalisées et les discussions menées avec des spécialistes dans le cadre de la réunion régionale de l'ONUSUDC pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont mis en évidence l'importance de s'attaquer autant que possible aux causes profondes de la criminalité organisée. Bien qu'il s'agisse clairement d'un problème de développement à long terme pour de nombreux pays, il existe néanmoins des possibilités d'adopter une approche plus ciblée pour recenser et atténuer les dommages causés par la criminalité organisée au niveau local et communautaire, notamment en associant davantage la société civile aux activités de prévention de la criminalité. Comme souligné ci-dessus, cette approche est particulièrement pertinente dans le contexte des grandes zones urbaines qui servent de terrain fertile et/ou de lieu recrutement pour la criminalité organisée,

y compris par la « progression » au sein des gangs. Il est important de veiller à ce que les dimensions socioéconomiques et comportementales soient prises en compte dans les stratégies nationales tout en établissant un dialogue régional (par exemple, au moyen d'un forum spécifique) visant à comparer les meilleures pratiques et les expériences en matière d'élaboration de programmes au niveau communautaire. Ce processus devrait reposer sur une combinaison d'acteurs d'administrations locales (municipales), de dirigeants communautaires, d'organisations de la société civile et de chercheurs, en veillant à tenir compte des voix et des besoins des personnes les plus touchées³⁵.

2. Lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociales

Il convient d'aborder la marginalisation et l'exclusion sociales en mettant l'accent sur des groupes sociaux ou politiques particuliers qui participent grandement à la criminalité organisée ou y contribuent. Il s'agit notamment de groupes qui contribuent ou participent à la criminalité organisée, car ils sont incapables d'accéder à l'emploi et à d'autres opportunités ou de participer à la politique dominante. Cette dynamique est particulièrement pertinente dans le contexte des groupes de population minoritaires qui se tournent vers le crime organisé pour obtenir un statut et/ou « progresser » en l'absence d'autres opportunités. Il est également essentiel de comprendre et de traiter les liens et le cheminement entre l'exclusion et/ou le manque d'opportunités et les migrations, y compris par l'entremise des réseaux de passeurs, afin de réduire le trafic de migrants et les risques associés pour les personnes en situation de déplacement (par exemple, le risque de devenir victimes de la traite des êtres humains).

3. Financement des campagnes électorales

Les risques associés au financement des campagnes électorales, notamment le rôle des gangs et autres groupes criminels organisés dans la mobilisation du soutien aux partis politiques et la manière dont les élections sont utilisées comme points d'entrée pour les intérêts du crime organisé, doivent être compris et traités. Il pourrait s'agir de mesures ou d'initiatives telles que l'établissement de bases de données sur les donateurs et les bénéficiaires effectifs et/ou l'imposition d'exigences, ainsi que l'encouragement d'une plus grande transparence en matière de financement politique, de passation de marchés et d'appels d'offres, en particulier lorsque des contrats importants sont accordés à des bailleurs de fonds de campagnes électorales. Ici aussi, la société civile a un rôle important à jouer s'agissant du contrôle des contrats, de la promotion des procédures d'établissement de la responsabilité et la mise en évidence des irrégularités. Une telle approche contribuerait également à soutenir l'objectif de réduction de la corruption liée à la passation des marchés publics.

4. Mieux comprendre les vulnérabilités économiques et financières

Les discussions avec les spécialistes et les analyses ont mis en évidence les possibilités de renforcer les connaissances des principaux canaux, véhicules et formes de blanchiment d'argent dans la région (qui concernent toutes les formes de criminalité organisée). Il pourrait s'agir de l'élaboration d'une typologie des principales méthodes et des moyens

³⁵ Voir, par exemple, les exemples régionaux analysés dans Summer Walker et Américo Maluana, « Assessing resilience to organized crime at the community level » (Genève, Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, 2022).

utilisés par les groupes criminels organisés pour réinvestir leurs bénéfices dans l'économie formelle, ainsi que des secteurs clés ciblés à cette fin (par exemple, l'immobilier, la construction et/ou les grands projets d'infrastructure)³⁶. Une typologie similaire pourrait être établie en ce qui concerne le transfert de fonds illicites au-delà des frontières, y compris vers des centres financiers offshore et par l'utilisation de services informels de transfert de valeurs. Il pourrait également s'agir de répertorier des exemples typiques d'activités d'agents publics corrompus en vue de renforcer les mesures de prévention de la corruption. Ces typologies pourraient contribuer à mieux assurer la protection de ces secteurs, centres et activités vulnérables contre l'infiltration de la criminalité organisée.

C. POURSUITES

1. Tirer pleinement parti des traités internationaux

La réunion multipartite a mis en évidence l'utilité de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en tant que principal instrument international favorisant la coopération internationale dans ce domaine. Les mesures essentielles qui pourraient servir de base à la coopération sont notamment l'extradition (art. 16), le transfèrement des personnes condamnées (art. 17), l'entraide judiciaire (art. 18), les enquêtes conjointes (art. 19), le transfert des procédures pénales (art. 21) et la coopération entre les services de détection et de répression (art. 27). À cette fin, et pour que la Convention puisse servir de fondement juridique à la coopération au niveau régional, tous les pays de la région devraient envisager de devenir parties à ce traité international³⁷. Il est également possible de souligner la compatibilité des dispositions de la Convention avec le droit islamique (notamment pour Djibouti, les Comores et la Somalie)³⁸.

2. Renforcer les enquêtes financières

Dans le même ordre d'idées, et malgré quelques exemples de réussite, les spécialistes de la région ont indiqué qu'il semblerait nécessaire de renforcer l'efficacité et les processus relatifs aux enquêtes conjointes, notamment compte tenu du fait que les groupes criminels organisés et leurs activités concernent plusieurs pays (ce qui va également dans le sens du principe PROMOTION). En outre, le renforcement des capacités et des systèmes d'enquête et d'analyse financière, y compris la capacité des cellules de renseignement financier à recenser les tendances, les méthodes, les réseaux et les lacunes stratégiques, servirait de base à l'élaboration non seulement d'une réponse plus forte, mais aussi d'une action conjointe et de mesures de recouvrement d'avoirs. Éroder la capacité des groupes les plus nuisibles à opérer en toute impunité et la possibilité pour leurs membres de jouir du produit de leurs activités illicites devrait continuer à constituer un élément

³⁶ Voir, par exemple, les exemples régionaux analysés dans Summer Walker et Américo Maluana, « Assessing resilience to organized crime at the community level » (Genève, Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, 2022).

³⁷ Au moment de l'établissement du présent rapport, la Somalie et le Soudan du Sud n'étaient pas parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Bien qu'il ne soit pas visé par le présent document d'orientation régionale, le Congo est le seul autre pays d'Afrique qui n'est actuellement pas partie à la Convention.

³⁸ Le *Précis de jurisprudence concernant les affaires dans lesquelles la Convention contre la criminalité organisée a servi de base légale à la coopération internationale en matière pénale*, publié par l'ONUUDC en 2021, n'a recensé que quelques cas où la Convention a été utilisée pour la coopération internationale par des pays de la région et aucun cas de coopération à l'intérieur de la région, ce qui démontre une fois de plus son potentiel inexploité.

important de la réponse stratégique de la région, en particulier si cette action est menée parallèlement aux efforts de prévention déployés au niveau local.

3. Mettre au point un mécanisme régional de coopération

Sur la base de la recommandation précédente, il serait également utile de mettre en place un mécanisme régional de coopération en matière de criminalité organisée, notamment en ce qui concerne les activités ou actes criminels spécifiques à haut risque (en tenant compte du fait que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps). Il pourrait s'agir de groupes de travail constitués autour de réseaux existants tels que l'Association des procureurs d'Afrique de l'Est ou la Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization (voir ci-dessus), permettant en outre aux professionnels de la détection et de la répression et aux experts techniques de toute la région de travailler ensemble sur des cas concrets.

D. PROTECTION

1. Mettre en œuvre des mesures de protection et sensibilisation

Le renforcement des mesures de protection et la sensibilisation aux risques liés aux différentes formes de criminalité organisée dans la région resteront des moyens importants pour protéger les victimes potentielles. Les cas de maltraitance imposés par les réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains sont particulièrement importants dans la région, notamment la maltraitance liée au travail forcé et à la servitude, qui s'ajoutent aux impacts sociétaux plus larges de la criminalité organisée. Il est possible de renforcer les mécanismes d'identification et d'orientation des victimes et de mettre en place des garanties autour et au sein des chaînes d'approvisionnement, des principales industries et des secteurs du travail, par exemple par un dialogue avec les associations professionnelles. Les discussions avec les parties prenantes ont également mis en évidence l'importance de comprendre la dimension différenciée selon le genre de la criminalité organisée, tant en ce qui concerne les victimes (en particulier les femmes et les filles) que les personnes qui se livrent à des activités criminelles. Une fois de plus, ces efforts nécessiteront probablement la contribution des communautés et des associations locales qui connaissent les vulnérabilités existantes.

2. Garantir le respect des droits humains

Bien que transversale (par exemple, dans le contexte des activités POURSUITES, y compris les enquêtes et la détention), la protection des droits humains devrait être spécifiquement mentionnée. Il s'agit non seulement d'une obligation en vertu du droit international, mais le respect de ces mesures contribue également à renforcer la légitimité et la confiance du public dans les approches gouvernementales, tout en évitant le risque d'alimenter les récits de griefs des criminels, voire d'autres acteurs non étatiques violents (par exemple, en ce qui concerne les mauvais traitements). Outre l'assistance et la protection des victimes et des témoins de la criminalité organisée, des mesures de protection spéciales devraient également être envisagées pour les lanceurs d'alerte, qui constituent un moyen supplémentaire d'identifier les abus de pouvoir commis par des fonctionnaires ou les liens de corruption avec des groupes criminels organisés à différents niveaux de la société.

E. PROMOTION

1. Approches collaboratives de la recherche et de l'analyse

Sur la base des thèmes susmentionnés, et bien que la région bénéficie également d'une expertise approfondie au sein de différentes communautés, il serait clairement utile d'établir une plateforme électronique régionale grâce à laquelle les connaissances et l'expertise pourraient être facilement partagées et accessibles, permettant ainsi aux différentes parties prenantes d'opérer dans le cadre d'un réseau connecté. La technologie pourrait jouer un rôle important, par exemple par la création d'une base de données qui pourrait servir de banque de connaissances et permettre des contributions de différentes communautés de praticiens³⁹. Une telle initiative soutiendrait également les efforts visant à produire des analyses conjointes, ainsi qu'à consolider et à partager les meilleures pratiques et les expériences réussies. En outre, cette approche pourrait prendre la forme d'un institut physique, d'un pôle d'excellence ou d'un établissement de formation commun (semblable à une académie ou une école d'état-major) qui pourrait servir de base pour des qualifications et certifications spécifiques (par exemple, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent) et constituer un référentiel de connaissances à l'appui des stratégies et des politiques dans la région.

2. Stratégies multisectorielles

Enfin, les États pourraient envisager d'élaborer leurs propres stratégies multisectorielles globales de lutte contre la criminalité organisée lorsqu'elles ne sont pas déjà en place. Dans une enquête réalisée au cours de la manifestation multipartite et portant sur les communautés qui devraient être associées aux mesures de lutte contre la criminalité organisée, 92 % des personnes interrogées ont souligné la nécessité d'une collaboration intersectorielle, tandis que 84 % des personnes interrogées ont estimé que des stratégies spéciales de lutte contre la criminalité organisée étaient très importantes pour combattre ce phénomène. Ces stratégies, en particulier celles dont les objectifs en matière de genre et de droits humains et les objectifs communautaires sont clairement reflétés, fournissent un cadre permettant de rassembler les types d'objectifs et d'approches décrits dans la présente section, ainsi qu'un mécanisme pour les réponses de l'ensemble de la société et la coopération internationale.

Conformément au Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée de l'ONUDC, ces stratégies permettent :

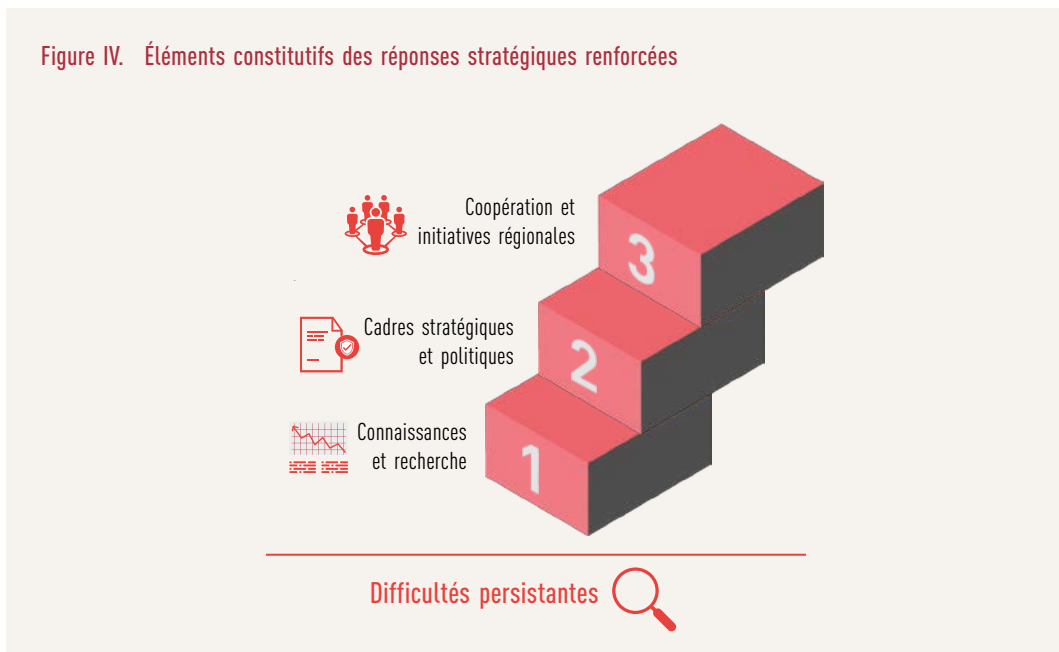
- a) De mettre en évidence les grands principes et objectifs de la lutte contre le phénomène ;
- b) D'identifier les moyens (y compris les activités, les outils et les tactiques) nécessaires pour lutter contre la criminalité organisée dans les différents secteurs. Il peut s'agir d'appliquer et de coordonner les instruments et les moyens d'actions existants, ou d'acquérir de nouvelles capacités sur mesure ;
- c) De clarifier les mécanismes et les structures nécessaires à la mise en œuvre des stratégies. Il peut s'agir d'unités d'analyse stratégique interservices chargées d'améliorer

³⁹ Le portail SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité) de l'ONUDC pourrait servir de point de départ à la création d'un tel référentiel à l'échelle régionale. Voir <https://sherloc.unodc.org>.

la compréhension globale du problème, et d'unités chargées des politiques et de la planification dont la tâche est d'assurer la coordination et l'exécution générale des stratégies. Pour que cette fonction s'inscrive dans une volonté politique claire de lutter contre la criminalité organisée, il faudrait en outre que l'unité rende compte aux organes exécutifs concernés ;

d) De décrire les processus de suivi et d'évaluation qui seront utilisés pour évaluer les progrès globaux par rapport aux résultats essentiels, ainsi que les domaines pouvant être améliorés.

Figure IV. Éléments constitutifs des réponses stratégiques renforcées





ONU DC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime